



Comité Technique du 13 juillet 2021



1607h :

Nous sommes intervenus pour rappeler notre refus de perdre 7 jours de congés annuels, notre opposition à l'augmentation du temps de travail et que la CGT revendique les 32h pour tous.

La CGT a rappelé sa proposition de reconnaissance de la pénibilité du travail par la mise en place de jours de sujétions particulières (RTT), qui n'a pas été retenue.

Malgré la concertation entamée avec les services par la Direction Générale, **les représentants de la collectivité et l'UNSA** décident de retirer 7 jours de congés annuels aux agents sans instaurer de RTT compensateurs.



Droit de grève :

La Collectivité a ouvert les négociations autour de la limitation du droit de grève des agents d'animation et de restauration scolaire.

En absence d'accord avec la CGT votre droit de grève est maintenu sans limitation jusqu'à délibération du Conseil Municipal (juillet 2022).

Des réunions d'informations syndicales et des actions seront décidées avec vous dès septembre, pour :

- la prise en compte de la pénibilité du travail sous forme de jours de sujétions particulières.
- Le maintien du droit de grève
- De meilleures conditions de travail
- l'IFSE pour tous les agents

Loi de transformation de la fonction publique
NON AUX 1607 H.

